

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac, tenue le lundi 12 mars 2018, à 19h30, à l'Hôtel de Ville, situé au 601, chemin de la Gare, Ivry-sur-le-Lac, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Charette, à laquelle sont présents madame la conseillère Julia Ann Wilkins et messieurs Jean-Claude Béliveau, David Lisbona, André Parent et Jean-Pierre Charette.

Le conseiller Maxime Arcand a justifié son absence.

Le directeur général et secrétaire-trésorier *par intérim* monsieur Martin Paul Gélinas, est aussi présent.

#### 1. Présences et quorum

Monsieur le maire, ayant constaté le quorum, déclare la présente séance ouverte.

---

**Résolution  
2018-03-024**

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente assemblée;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par la conseillère Julia Ann Wilkins  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

**Adoptée**

---

**Résolution  
2018-03-025**

#### 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier *par intérim* a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018 et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Béliveau  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018 soit approuvé, tel que présenté.

**Adoptée**

---

#### 4. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour (maximum 15 minutes)

Il n'y a eu aucun commentaire ou question.

---

## 5. Administration et finances

Résolution  
2018-03-026

### 5.1 Acceptation du montant des chèques émis au 7 mars 2018

Il est proposé par le conseiller André Parent  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le montant total de 38 351,65 \$ pour les chèques émis au 7 mars 2018, énoncés dans la liste qui suit, soit approuvé.

NOM	# CHÈQUE	MONTANT
Jean-Claude Béliveau	4032	130.31 \$
Staples Avantages	4033	162.57 \$
Distribution S.L.	4034	77.00 \$
Xerox Canada	4035	883.25 \$
Amyot & Gélinas	4036	432.31 \$
L'Information du Nord	4037	409.89 \$
Fédération québécoise des municipalités	4038	229.95 \$
Ent. Générale M. Constantineau inc.	4039	275.94 \$
Les Moteurs Électriques Ste-Agathe inc.	4040	287.43 \$
Gilles Sauvageau	4041	90.49 \$
Dufresne Hébert Comeau avocats	4042	5 426.54 \$
Bell Mobilité	4043	95.62 \$
Société Raymald Mercille	4044	28 771.91
	<b>TOTAL</b>	<b>37 273.21 \$</b>

#### Prélèvements bancaires

NOM	MONTANT	
Primus	65.90 \$	
Toyota crédit	532.37 \$	
Assurance Sunlife group	480.17 \$	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 078.44 \$</b>

**Adoptée**

---

Résolution  
2018-03-027

### 5.2 Acceptation du montant des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE les comptes à payer, au montant de 33 133,11 \$, soient approuvés et que le directeur général et secrétaire-trésorier *par intérim* soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

*Certificat de disponibilité de crédit*

*Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.*

*Martin Paul Gélinas  
Le 12 mars 2018*

**Adoptée**

---

**Résolution  
2018-03-028**

**5.3 Mandat à un avocat pour établir la valeur légale d'un document**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit être fixée quant à la possible nullité d'un document administratif;

CONSIDÉRANT QUE la nullité de ce document peut sauver des coûts à la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Béliveau  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

DE confier à Me Alexandre Lacasse, du cabinet Dufresne Hébert Comeau, le mandat de faire les recherches appropriées et produire une opinion légale confidentielle quant à la validité d'un document administratif détenu par la Municipalité.

**Adoptée**

---

**Résolution  
2018-03-029**

**5.4 Mandat à un avocat – Réponse à la mise en demeure de l'Association des pêcheurs sportifs du Québec**

ATTENDU QUE la mise en demeure signifiée à la Municipalité de modifier ses règlements établis en prévention de l'envahissement des espèces envahissantes;

ATTENDU QUE la Municipalité a mis sur pied un comité pour conseiller les membres du conseil sur la procédure à adopter suite à la réception de cette mise en demeure;

ATTENDU QUE les membres du comité ont recommandé qu'une réponse soit adressée à l'Association des pêcheurs sportifs du Québec dans les meilleurs délais;

ATTENDU QU'il était urgent de répondre à cette mise-en-demeure;

PAR CES MOTIFS, Il est proposé par le conseiller David Lisbona  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la Municipalité accorde un mandat à Me Simon Potter, de la firme McCarthy Tétréault, de produire une réponse à la mise en demeure reçue de l'APSQ pour la somme de 1 767,75\$.

**Adoptée**

---

**Résolution  
2018-03-30**

**5.5 Composition et fonctionnement du comité des ressources humaines et des affaires juridiques**

ATTENDU QUE le comité est formé en vertu de l'article 82 du Code municipal;

ATTENDU DE l'importance d'assurer un mécanisme décisionnel efficace pour toutes les questions reliées aux ressources humaines, à l'octroi des mandats juridiques, à l'éthique et à la déontologie;

ATTENDU DE l'importance d'avoir des réunions régulières et fréquentes du comité des ressources humaines et des affaires juridiques;

ATTENDU QUE les décisions du conseil municipal relatives aux ressources humaines et aux mandats à des firmes d'avocats devraient s'appuyer sur des analyses sérieuses faites par un comité des ressources humaines et des affaires juridiques;

PAR CES MOTIFS, Il est proposé par la conseillère Julia Ann Wilkins  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le comité des ressources humaines et des affaires juridiques soit composé par le maire Daniel Charette, ainsi que les conseillers : Jean-Pierre Charette, André Parent, David Lisbona, Julie Wilkins et Jean-Claude Béliveau;

QUE la direction générale et le consultant en ressources humaines Raynald Mercille fassent partie du comité pour fournir aux élus le soutien nécessaire pour prendre des décisions;

QUE la direction générale organise la tenue d'une réunion du comité des ressources humaines et des affaires juridiques de façon ponctuelle au besoin, autant que nécessaire, mais au moins quatre fois par année;

QUE le conseiller Jean-Claude Béliveau agisse comme président du comité;

QUE le président veille au bon déroulement des travaux du comité des ressources humaines et des affaires juridiques, et qu'il s'assure, au début de chaque réunion, du suivi qui a été fait en relation avec les sujets qui étaient à l'ordre du jour de la réunion précédente.

#### **Adoptée**

---

**Résolution  
2018-03-31**

#### **5.6 Autorisation de remboursement des frais de déplacements et rémunération de Madame Pierrette Cyr**

ATTENDU QUE Madame Pierrette Cyr, autrefois à l'emploi de la Municipalité, a été convoquée par la partie défenderesse à une action intentée par la Municipalité, à être interrogée ;

ATTENDU QUE cet interrogatoire doit se tenir à Montréal;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de favoriser cet interrogatoire.

PAR CES MOTIFS, Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la Municipalité rembourse à Madame Cyr, les frais de déplacements nécessaires selon la politique en vigueur et de la rémunérer pour les heures consacrées à la Municipalité à l'occasion de cet interrogatoire.

#### **Adoptée**

---

**Résolution  
2018-03-032**

#### **5.7 Embauche de la nouvelle directrice générale et secrétaire-trésorière**

CONSIDÉRANT le futur départ de monsieur Martin Paul Gélinas, directeur général et secrétaire-trésorier *par intérim*, annoncé le 12 février 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel de candidatures paru dans le journal L'Information du Nord et sur les sites internet de l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, et du Réseau d'information municipale pour le poste de directeur(trice) général(e) et secrétair(e)-trésorier(ère).

CONSIDÉRANT que le conseil avait confié au comité des Ressources humaines et affaires Juridiques le mandat pour le recrutement et la sélection des candidats au poste de directeur(trice) général(e) et secrétair(e)-trésorier(ère)

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et la tenue d'entrevues de sélection ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Béliveau :

QUE la Municipalité embauche madame Josiane Alarie, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, pour une durée indéterminée, sous les conditions générales transmises aux membres du conseil ;

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, le contrat à intervenir avec madame Alarie selon les critères indiqués aux membres du conseil.

QUE madame Josiane Alarie, en sa qualité de directrice générale et secrétaire-trésorière, soit et est autorisée à signer tous les effets bancaires et tous les documents officiels de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac à compter du 2 avril 2018;

QUE madame Josiane Alarie soit aussi nommée la personne responsable de la Loi sur l'accès à l'information à compter du 2 avril 2018;

Que son entrée en fonction soit au plus tard le 2 avril 2018.

Qu'elle soit investie, à compter de son entrée en fonction, de tous les pouvoirs conférés par le Code Municipal et toutes autres lois applicables au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée**

---

## **6 Urbanisme**

### **6.1 Rapport du service de l'urbanisme identifiant les permis en cours - Dépôt**

Le registre des permis du service d'urbanisme identifiant les permis en cours sera déposé en avril prochain.

---

## **7 Travaux publics**

S. O.

---

## **8 Loisirs, Culture et Patrimoine**

S. O.

---

## **9 Environnement et Santé**

### **9.1 Avis de motion – Règlement 2018-101 – Règlement concernant la collecte et le transport des matières résiduelles**

#### **Avis de motion**

Je, Jean-Claude Béliveau, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera déposé, pour adoption, le règlement 2018-101 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.

Présentation du règlement est faite par le conseiller Jean-Claude Béliveau

---

**10 Varia**

S. O.

---

**11 Période de questions et de commentaires d'ordre général**

La parole est donnée aux citoyens.

---

**12 Fermeture de la séance à 19h55**

Il est proposé par la conseillère Julia Ann Wilkins  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la séance soit levée.

**Adoptée**

---

M. Daniel Charette  
Maire

---

M<sup>e</sup> Martin Paul Gélinas  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier *par intérim*